

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 16 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, M. TROADEC, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMIETTE, SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, MABANZA, GIBERT, M. BENDIAB, MME COMMISSIONE, MM BINOIS, OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. LAATRISSE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB KEBAY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR MME OGBI, M. WILLAUME REPRÉSENTÉ PAR M. OUKBI, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. ZERKAL, MMES GRENOUILLAT, RENKLICAY, HERGAUX, LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 23

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0155 : DM3 BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N° 2014-0039 du 13 février 2014

Vu la délibération N° 2014-0102 du 1<sup>er</sup> juillet 2014

Vu la délibération N° 2014-0119 du 14 octobre 2014

Vu l'avis de la commission ressources du 08 décembre 2014

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'exercice,

Délibère et Décide des modifications sur le budget principal 2014 « VILLE » selon le tableau ci-après, repris dans le document budgétaire joint :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
chapitre	article	Libellé	modifications
011		Virement	51 100,00
67		Charges Exceptionnelles	-51 100,00
Total DM2			0,00

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

 Le Maire  
  
Philippe RIO

Vote pour : 23

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote: 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 18 décembre 2014

Transmis en Sous Préfecture le

19 DEC. 2014